

# Dire le refus des machines : pétitions ouvrières et représentations de l'ordre économique en France, en 1848

Quand éclate la Révolution de 1848, le machinisme, identifié à la grande industrie britannique et à son paupérisme, suscite toujours de nombreuses inquiétudes. Face à l'impossibilité croissante de dire le refus des machines, les travailleurs et leurs porte-parole imaginent des stratégies alternatives pour en atténuer et en réguler les effets...

par **François JARRIGE\***

**L**e 28 février 1848, alors que les autorités municipales de Romilly-sur-Seine, petite commune bonnetière de l'Aube, parcourent la ville pour annoncer l'avènement de la République, un groupe d'ouvriers s'assemble, aux cris de « A bas les métiers circulaires ! ». Profitant de la vacance du pouvoir, la population attaque les métiers récemment introduits dans la ville ; près d'une centaine sont détruits, pour un montant total évalué à 40 000 francs (1). Pour les travailleurs de Romilly, la destruction de ces machines apparaissait comme une conséquence logique de la proclamation du droit au travail et de la République démocratique et sociale. Pour légitimer les violences commises et maintenir la fiction d'une justice populaire en acte, les ouvriers recourent à un discours moral et légal. Ils répètent qu'ils n'en veulent qu'aux métiers circulaires et qu'ils ne toucheront pas aux autres biens. Ce discours semble efficace puisque, pendant les destructions, « les

spectateurs applaudissaient dans la rue ». Selon le commissaire de police, témoin impuissant de ces événements, « parmi tous ceux que le tambour avait attiré comme curieux, la plupart approuvaient la destruction des métiers et disaient qu'on devait laisser faire » (2). Cette condamnation apparente des machines invite à questionner l'outillage mental à partir duquel le machinisme et l'industrie sont pensés, dans le contexte de crise politique et sociale du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les catégories permettant de penser le monde économique sont bouleversées par l'événement révolutionnaire, qui modifie brutalement les lunettes pour voir et les mots

---

\* Université d'Angers.

---

(1) AD Aube, 4 U 185 : Dossier de procédure, Cour d'assises de l'Aube ; voir aussi : *L'Aube*, 9 juin 1848.

---

(2) Ibid., déposition de Pierre Augustin Dethon, commissaire de police à Romilly, le 11 mars 1848.

pour dire l'ordre productif. L'événement révolutionnaire ouvre une brèche dans l'ordre discursif, il permet l'émergence de multiples paroles et discours, dans lesquels se donnent à voir des imaginaires qui restaient largement dissimulés à l'époque censitaire. En mettant au cœur de son discours l'inclusion de tous les habitants dans le champ politique et la question du paupérisme, la révolution de Février favorise l'éclosion des projets réformateurs. La question des machines est loin d'être au premier plan des revendications qui s'expriment au cours du printemps 1848 : le marchandage, ou la question des tarifs, sont davantage présents dans les revendications ouvrières. La question des machines surgit pourtant dans l'espace public, sous la forme d'émeutes, mais aussi de pétitions adressées aux autorités. Ces textes offrent un terrain d'exploration privilégié pour questionner l'outillage mental des acteurs du monde du travail et les catégories à partir desquelles ils pensent l'ordre économique.

#### UN ACCÈS À L'OUTILLAGE MENTAL : LES PÉTITIONS DE 1848 CONTRE LES MACHINES

Sous la Monarchie de Juillet, la pratique du pétitionnement s'étend et se démocratise en France. Lorsque le régime orléaniste s'effondre en février, de nombreux groupes décident de remettre leurs plaintes et leurs doléances aux autorités. La mise en place de la Commission du Luxembourg, dès le 28 février, puis le décret instituant une grande enquête sur le travail en mai, incitent les acteurs les plus divers à exposer au nouveau pouvoir leur analyse de la crise. Parmi ces propositions, innombrables, certaines demandent l'interdiction ou la limitation de l'usage des machines. La quarantaine de textes que nous avons retenus proviennent de sources dispersées : certains sont adressés au Gouvernement provisoire (3), d'autres sont envoyés à l'Assemblée constituante (4) ou aux autorités locales. Ces textes rédigés dans le feu de l'action livrent des analyses à chaud émanant de personnes qui avaient rarement la parole auparavant. Il serait néanmoins illusoire de voir dans ces textes le reflet transparent des pensées de leur auteur. La parole pétitionnaire est toujours le produit d'un rapport de force complexe et d'une rhétorique subtile. L'outillage mental des pétitionnaires dépend des contextes de rédaction, qui conditionnent la forme des demandes comme la structure de leur argumentation ; elle varie aussi selon les destinataires des textes et l'origine des pétitionnaires. Il existe, en effet, une grande diversité de types de pétitions. Elles peuvent exprimer les réflexions et les pen-

(3) AN, F<sup>12</sup> 4898.

(4) Les pétitions adressées à l'Assemblée constituante sont conservées au CARAN, dans les cartons C 2233 et C 2234, ou résumées dans les *Procès-verbaux du comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Paris, 1908 ; 3 vols., vol. 3.

sées d'un individu isolé, ou bien les intérêts d'un métier ou d'une fabrique. Dans le premier cas, la pétition est une des formes de la pratique épistolaire, ses auteurs insistent sur leur situation individuelle et ils demandent des secours ; dans le second, la pétition est une forme de mobilisation collective pacifique, dans laquelle les situations individuelles sont subsumées par l'analyse de la situation du groupe. Cette distinction recoupe, en général, la sociologie des signataires des pétitions. Les pétitions individuelles émanent d'individus disposant de capitaux et de ressources suffisantes pour s'exprimer en leur nom propre ; il s'agit, le plus souvent, de réformateurs bourgeois ou de fabricants parlant au nom de leur main-d'œuvre. Les ouvriers signent, en général, des pétitions collectives : le poids du nombre doit palier le manque de légitimité des signataires (c'est le cas des scieurs de long de Lyon, des coupeuses de poils de lapin de Paris, ou des fileurs de tel ou tel village alsacien). La question des machines ne provoque pas de grandes campagnes d'opinion équivalentes à celles que font naître les questions fiscales (5) ; les tentatives de regroupement ne dépassent pas l'échelle du département (cinq pétitions identiques sont ainsi collectées dans les villages bonnetiers de l'Oise et dans les villages cotonniers du Haut-Rhin).

La mise en scène de soi et les arguments mobilisés varient, également, selon le destinataire du texte ; écrire au Gouvernement provisoire, à l'Assemblée constituante ou aux édiles locaux, cela implique des positionnements différents. Il faut, enfin, être attentif à la sociologie des pétitionnaires. Le mot « ouvrier » recouvre une grande diversité de situations. Dans le contexte d'unanimité sociale propre au printemps 1848, certaines pétitions sont signées conjointement par les fabricants et par leurs ouvriers, tous inquiets face à la concurrence des mécaniques (6). Avant les journées de Juin, la qualité d'ouvrier est revendiquée par des auteurs divers, car, désormais, des ouvriers siègent au Gouvernement, au Palais du Luxembourg, ou au sein de l'Assemblée constituante. Certains intellectuels marginaux profitent également de l'avènement de la République pour diffuser leurs écrits ; ainsi, le Belge F. Pétrement, un ardent pourfendeur du machinisme, explique que « sans la suppression de certaines machines, cette immense question de l'organisation du travail sera non seulement insoluble, mais encore [que] la marche de la civilisation matérielle et morale aura à subir un mouvement rétrograde de plus en plus prononcé » (7).

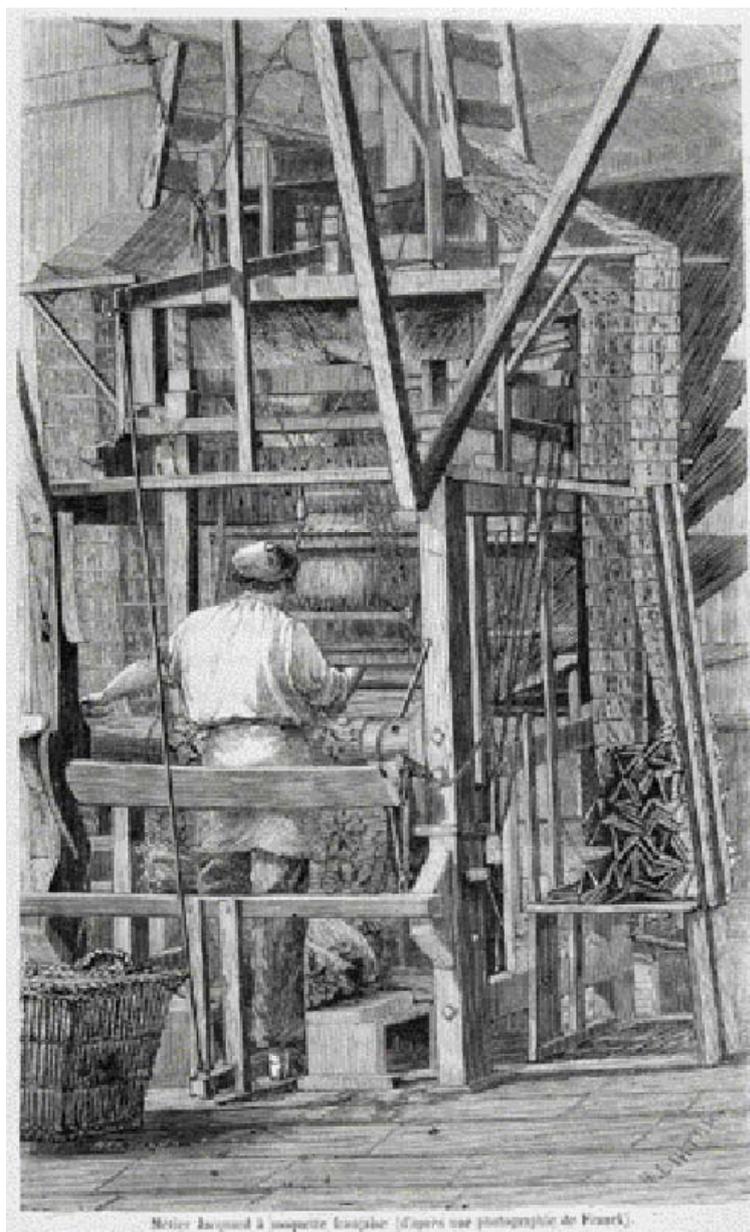
(5) Sur l'extension de la pratique pétitionnaire sous la Seconde République : JARRIGE François, « Une barricade de papiers » : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel en mai 1850, *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 29, 2004/2, p. 53-70.

(6) C'est le cas dans les villages cotonniers du Haut-Rhin : *Procès-verbaux du comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*, op. cit., n° 682, 683, 684, 691, 692.

(7) AN, C 2233, pétition de F. Pétrement, commission du travail à l'Assemblée constituante, reçue le 30 juin 1848, n° 532. PETREMENT F., *Essai de solution du problème des machines*, Arlon, P.-A. Bruck, 1846, p. 14.

Toutefois, la grande majorité des pétitions demandant une limitation de l'usage des machines émane des métiers qui sont confrontés à la mécanisation du travail. Les ouvriers du textile forment le plus gros contingent des pétitionnaires : les bonnetiers (concurrents par le métier circulaire), les fileurs (par le métier *self-acting*) et les tisserands (par le métier mécanique). Des artisans des grands centres urbains, où sont expérimentées les mécaniques, envoient également des pétitions : les menuisiers et les scieurs de long de Rouen et de Lyon, des typographes et un horloger parisiens. On trouve également quelques textes de travailleurs agricoles dénonçant la mécanisation du battage des grains, qui les prive de leur activité hivernale.

En dépit de la forte hétérogénéité sociale des pétitionnaires, les demandes et les argumentations exprimées dans ces textes présentent de nombreux points communs. Les ouvriers et leurs porte-parole ont recours aux discours qui leur paraissent les plus à même d'être entendus dans l'espace public, c'est pourquoi les critiques des machines et de leurs effets adoptent souvent le même ton.



Métier Jacquard à moquette française (d'après une photographie de Frank).

© Jean Vigne/KHARBINE-TAPABOR

« La grande majorité des pétitions demandant une limitation de l'usage des machines émane des métiers qui sont confrontés à la mécanisation du travail. Les ouvriers du textile forment le plus gros contingent ». *Métier Jacquard à moquette française. Gravure anonyme (1860 à 1869).*

type moral, social et économique (8). La condamnation des machines repose d'abord sur l'analyse de leurs effets socio-économiques perçus : elles font baisser les salaires, elles sont une source d'injustice en profitant aux plus gros aux dépens des petits, elles menacent la qualité des produits.

Le premier effet des machines est de provoquer une diminution des salaires. Les cloutiers des Ardennes expliquent ainsi qu'« il existe beaucoup de mécaniques qui, depuis longtemps, font le malheur des ouvriers cloutiers, lesquels, avant que ces mécaniques soient inventées, pouvaient gagner chacun deux francs et même deux francs vingt-cinq centimes par jour, et faire exister leur famille, t a n d i s qu'aujourd'hui ils gagnent à peu près 5 centimes et, au plus, 1 franc ». Les coupeuses de poils de lapin de Paris soulignent qu'avant l'invention des

mécaniques, « cet état, qui n'est exercé que par des femmes, leur donnait les moyens de vivre, de nourrir leurs enfants et de donner des états à leurs filles pouvant, suivant leur habileté, gagner 10 à 12 francs par semaine, tandis qu'aujourd'hui, elles sont réduites à ne pouvoir gagner que 50 à 75 centimes par jour, ce qui les met dans l'impossibilité de gagner leur vie, celle de leur famille. Cet état de chose provient, Messieurs, des

## CONDAMNER LES EFFETS DES MACHINES

Comme les travailleurs britanniques, qui protestaient contre la mécanisation quelques décennies auparavant, en 1848, les ouvriers combinent des argumentations de

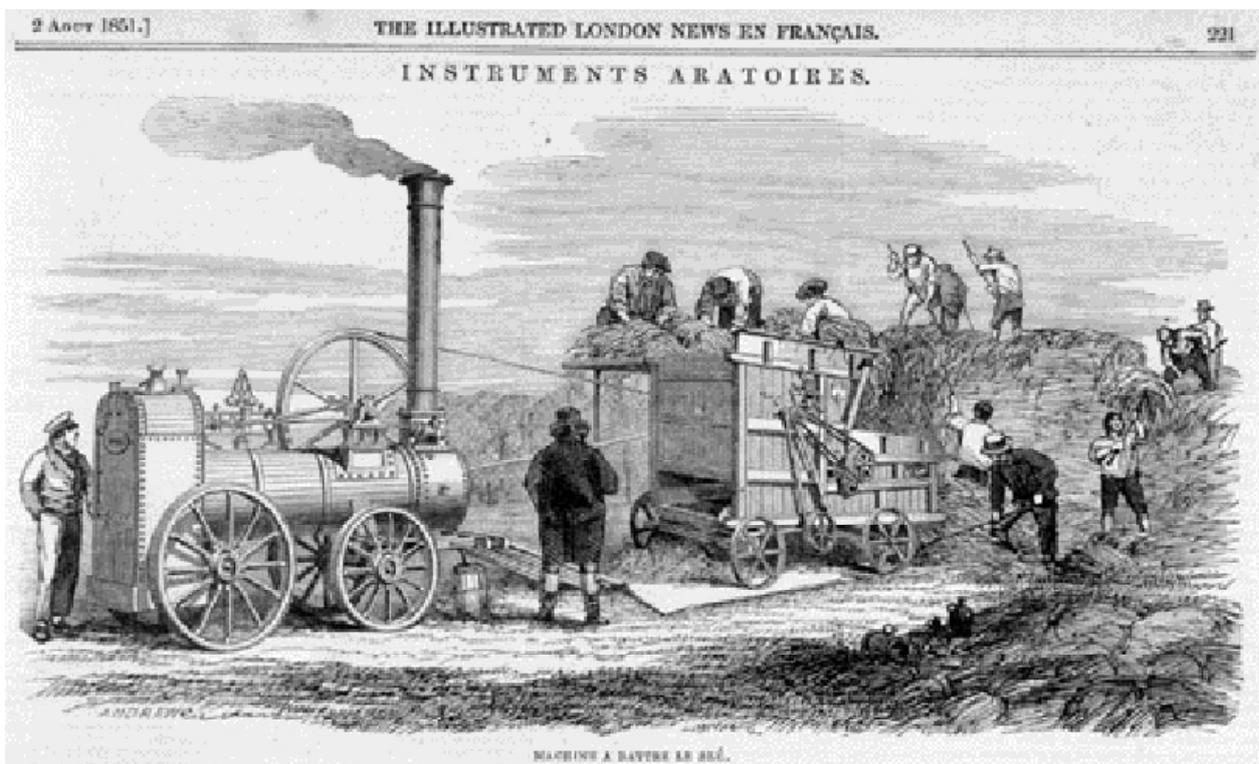
(8) RANDALL Adrian, *The Philosophy of Luddism : The Case of the West of England Woolen Workers, ca. 1790-1809*, *Technology and Culture*, 27, 1, 1986, p. 1-17.

(9) AN, F<sup>12</sup> 4898, pétitions des cloutiers des Ardennes (7 mars 1848) et des coupeuses de poils de lapin (13 mars 1848).

mécaniques, qui ont été adoptées par les maîtres les plus riches » (9). Pour les bonnetiers de l'Oise, « l'emploi devenu trop commun, que l'on fait des métiers vulgairement appelés métiers circulaires » a complètement réduit leurs ressources : « les ouvriers [tricoteurs de] bas les plus habiles ne gagnent [même] plus, chaque semaine, la moitié de ce qui leur est nécessaire pour leur existence et celle de leur famille » (10).

La Révolution de 1848 éclate, en effet, dans un contexte marqué par une grave crise sociale ; le nombre de faillites s'accroît, l'arrêt des métiers met au chômage une partie de la main-d'œuvre et les salaires sont comprimés (11). Même si cette situation n'est pas imputa-

Deschamps arrive à Rouen ; il reçoit plusieurs pétitions empreintes de ce langage moral. Les ouvriers et les charpentiers du quartier Saint-Hilaire dénoncent ainsi le baron Courcel, qui « devrait se montrer comme maître et père des ouvriers, vu sa fortune ». Au lieu de cela, il a monté une scierie mécanique qui concurrence la main-d'œuvre locale et « agit en riche, sans pitié pour l'ouvrier » (12). Des batteurs en grange de l'arrondissement de Rouen écrivent, également, afin de dénoncer « Messieurs les cultivateurs [qui] ont fait construire des mécaniques pour battre leurs grains, ce qui met bien des pères de famille sans ouvrage » ; ils ajoutent qu'« en battant honnêtement – c'est-à-dire sans les funestes



© Coll. Jonas/KHARBINE-TAPABOR

« Messieurs les cultivateurs ont fait construire des mécaniques pour battre leurs grains, ce qui met bien des pères de famille sans ouvrage ». *Instruments aratoires. Machine à battre le blé présentée à l'exposition universelle de Londres. Illustration d'ANDREW pour l'« Illustrated London News » de 1851.*

ble à la seule mécanisation, l'introduction des mécaniques dans certains métiers a exercé une pression – à la baisse – sur les salaires.

Les mécaniques sont également dénoncées à partir des catégories morales qui envahissent le discours politique, en 1848 : elles sont une cause d'injustice profitant à une minorité qui s'enrichit aux dépens de la majorité. En mars 1848, le commissaire du gouvernement

mécaniques –, l'ouvrier pourrait vivre » (13). A la fin de l'année 1848, une pétition des ouvriers de Châlons (Marne) demande au préfet « que ceux qui ont des mécaniques aient à les suspendre pour le reste de la mauvaise saison » car, à cause d'elles, « une douzaine d'hommes ont tout le produit de cet ouvrage, tandis que nous sommes bien deux-cents sur le pavé qui attende (sic) après ce travail pour manger » (14).

Ces raisonnements s'inscrivent dans la critique des monopoles et la dénonciation des accapareurs, accusés de s'enrichir aux dépens de la communauté. Cette cri-

(10) *Ibid.*, texte de plusieurs pétitions qui circulent dans l'Oise en mars 1848.

(11) LABROUSSE Ernest (dir.), *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1846-1851) Études*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, tome XIX, Paris, 1956.

(12) AD Seine-Maritime, 10 M 330, pétition contre les scies mécaniques du baron Courcel (1848).

(13) *Ibid.*, ouvriers batteurs en grange au commissaire Deschamps, 26 mars 1848.

(14) AD Marne, 195 M 1, pétition des ouvriers de Châlons envoyée au préfet de la Marne le 31 janvier 1849.

tique du machinisme s'insère aussi dans le langage de « l'économie morale » mis en lumière par Edward P. Thompson : les ouvriers défendent l'idée d'une juste rémunération et d'un accès au marché égal pour tous. Contre les machines qui rendent possibles les déséquilibres et les inégalités, les pétitionnaires revendiquent le juste prix garanti par la coutume, la loi ou la pression communautaire (15). Loin de disparaître, l'économie morale, comprise comme un corpus de croyances et de valeurs, nourrit abondamment les idéologies quarantehuitardes (16). Contrairement à ce que certaines interprétations ont suggéré, « l'économie morale » n'est pas conçue comme l'opposé du marché : c'est, au contraire, une revendication d'équité et de conditions d'accès égales au marché. Or, en donnant à certains des capacités productives gigantesques, les mécaniques rompaient avec ces principes.

L'argument de la défense de la qualité perd, en revanche, de son importance sous la Seconde République. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Philippe Minard, les réglementations devaient assurer la sécurité des échanges, en assurant une « organisation sociale de la confiance, que le marché ne peut assurer lui-même » (17). L'argument de la qualité appartenait alors pleinement à l'outillage mental des acteurs confrontés aux modifications des pratiques de travail. Or, en 1848, seuls les tisserands de toiles cretonnes de Basse-Normandie, particulièrement réputées, recourent encore à cet argument et demandent l'interdiction des machines, « qui ne servent qu'à détruire la base principale de notre production, la qualité » (18). Au milieu du siècle, les imperfections techniques, qui rendaient l'usage des nouveaux procédés hasardeux, se sont évanouies. Désormais, la production mécanique n'est plus nécessairement synonyme de production au rabais. Devant les perturbations introduites par le changement des méthodes, plusieurs solutions s'offrent aux pétitionnaires. La demande d'interdiction des mécaniques devient de plus en plus indicible, dans la configuration idéologique du milieu du siècle. En lieu et place, les pétitionnaires imaginent une panoplie d'instruments et de méthodes pour atténuer l'impact des nouveautés.

suppression (*sic*) des mécaniques tournantes à l'eau et à la vapeur, et aussi la suppression (*sic*) des métiers circulaires » (19). Les cloutiers des Ardennes demandent au Gouvernement provisoire qu'il « ordonne la suppression des mécaniques qui existent dans le département » (20) et les tisserands des toiles cretonnes de Normandie exigent « l'anéantissement de toutes ces machines à grande fortune pour les spéculateurs » (21). Dans les jours qui avaient suivi la révolution de Février, ces demandes avaient d'ailleurs été mises en pratique par certains groupes qui s'étaient (à l'image des bonnetiers de Romilly, évoqués au début) violemment soulevés contre certaines machines (22).

Mais ces violences et ces demandes sont rapidement condamnées et réprimées. Dès le 25 février, le journal *L'Atelier* publie un texte intitulé « Ne brisons pas les machines » ; il y affirme qu'« au lieu de nous en prendre aux inventions qui abrègent le travail et multiplient la production, n'accusons de nos douleurs que les gouvernements, égoïstes et imprévoyants » (23). Dans le discours républicain du printemps 1848, les machines ne sont pas une menace pour le peuple, elles deviennent au contraire un instrument révolutionnaire et démocratique. Pour *La Réforme*, par exemple, ceux qui se laisseraient « entraîner à l'holocauste des machines se tromperaient sur leur véritable ennemi » (24). Pour le journal républicain, la technique industrielle n'est pas responsable de la misère, l'ennemi des ouvriers, « c'est le gouvernement féodal-industriel qui, pour fonder son empire sur la servitude de la faim, avilissait la main-d'œuvre et refusait aux travailleurs et le crédit et l'association ». L'avènement de la souveraineté populaire et du Gouvernement républicain doit supprimer les vices du système industriel et faire des machines des instruments démocratiques : « Les machines sont une puissance éminemment révolutionnaire et démocratique. Au lieu de l'écraser, comme sous le règne de l'industrie féodale, elles doivent affranchir le peuple. La machine, pour les sociétés, c'est la multiplication des pains. Or, puisque le peuple a conquis sa souveraineté, puisque les lois sociales et politiques seront son œuvre, le peuple commettrait un acte de folie contre lui-même en brisant la machine, son instrument et son serviteur ».

## L'IMPOSSIBLE INTERDICTION DES MACHINES

Les demandes de suppression ou d'interdiction des machines subsistent parfois. Les autorités de l'Aube reçoivent, par exemple, une pétition demandant « la

(15) THOMPSON Edward P., *L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle (1971)*, in GAUTHIER Florence et alii. (ed.), *La guerre du blé au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1988, p. 31-92.

(16) BOURGUINAT Nicolas, *De la question frumentaire à l'idée d'une « économie morale » sous la Seconde République*, Cahiers d'histoire, tome 43, n° 2, 1998, p. 177-199.

(17) MINARD Philippe, *La fortune du Colbertisme. Etat et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, p. 281.

(18) AN F<sup>12</sup> 4898, Lisieux, le 12 mai 1848, 160 signatures.

(19) Cité dans COLOMES André, *Economie et vie ouvrière à l'âge d'or de la bonneterie auboise, 1848-1914*, Troyes, Les éditions de la maison du boulanger, 1994, p. 25-26.

(20) AN, F<sup>12</sup> 4898, pétition des cloutiers des Ardennes, 7 mars 1848.

(21) Ibid, Lisieux, le 12 mai 1848.

(22) Sur ces violences : JARRIGE François, *Au temps des « tueuses de bras »*. *Les bris de machines et la genèse de la société industrielle, France, Angleterre, Belgique (1780-1860)*, Thèse d'histoire, Ch. Charle (dir.), Université Paris 1, 2007, 797 p.

(23) « Ne brisons pas les machines », *L'Atelier*, 27 février 1848.

(24) *La Réforme*, 26 février 1848.

Cette croyance est très puissante au début de la Seconde République, elle contribue à disqualifier les bris de machines en imposant le langage de la réforme politique comme solution aux problèmes sociaux nés de la mécanisation. En ouvrant une brèche, la Révolution de 1848 a contribué à rendre possible une lecture politique des changements techniques. Dans son *Catéchisme des ouvriers*, le buchézien [d'après le nom de l'homme politique socialiste chrétien Philippe Buchez (1796-1865)] Jean-Philippe Schmit rejette les coalitions ouvrières et espère que le suffrage universel va permettre aux ouvriers de se faire entendre en envoyant dans les assemblées des représentants sortis de leurs rangs. Pour lui, c'est la représentation politique de la diversité sociale qui doit faire disparaître l'exploitation des machines au service d'une classe aux dépens de l'autre, pour les mettre au service de tous. Ce ne sont pas les machines qui sont responsables du paupérisme, elles ne sont que des instruments neutres au service du pouvoir, qui les contrôle. « Si les machines pouvaient parler, écrit ainsi Schmit, elles diraient sans doute qu'on leur reproche une infinité de choses qui ne sont point de leur fait » (25). C'est leur exploitation dans un cadre politique inadéquat qui explique leurs anciens effets néfastes. Dans ses discours devant les ouvriers de la commission du Luxembourg, Louis Blanc ne dit pas autre chose. Pour lui, il ne fait pas de doute que « l'invention d'une machine destinée à épargner aux hommes une fatigue est un incommensurable bienfait ». Mais alors, demande-t-il, « d'où vient qu'aujourd'hui des milliers de travailleurs sont quelquefois réduits à la misère par l'application d'un procédé nouveau ? [...] C'est la faute d'un régime si absurde, si vicieux que le bien même ne peut s'y produire qu'accompagné d'un immense cortège de maux. En serait-il ainsi, dites-moi, sous une loi d'universelle association ? » (26).

D'ailleurs, les demandes d'interdiction des machines sont systématiquement rejetées avec dédain par les autorités. Ainsi, le préfet des Vosges répond à la demande d'un meunier contre les procédés de battage mécanique que « leur utilité est incontestable. Ils économisent le temps de l'agriculteur et sont une innovation très heureuse, dans ce sens que les heures que l'on passait autrefois à battre le grain en grange peuvent être, aujourd'hui, employées à l'amélioration et à la culture des terres » (27). La direction du ministère du Commerce répond en avril 1848 aux cloutiers de Neufmasnil en insistant sur ce qu'il y a « d'insensé – et ce qu'il pourrait y avoir de criminel – dans leur haine contre les mécaniques ». L'outillage mental des pétitionnaires doit s'adapter à ce contexte de démocratisation politique et de dé-légitimation de la critique du machinisme et de

l'industrie. Pour faire face à l'impossibilité de dire le refus des machines, ils élaborent diverses solutions pour domestiquer pacifiquement le changement technique.

## COMMENT DOMESTIQUER LES MACHINES ?

Dans les pétitions envoyées en 1848, on trouve de nombreuses propositions pratiques pour atténuer les effets du chômage technologique. Les pétitionnaires proposent ainsi d'instaurer des taxes sur les nouveaux procédés. L'arme de la fiscalité devient un moyen pour équilibrer la concurrence entre le travail manuel et celui des mécaniques. Dans l'Oise, des bonnetiers demandent ainsi la création d'un droit de patente sur les nouveaux métiers : « Il serait urgent que les dits métiers circulaires soient sinon supprimés, au moins fortement imposés en droit de patente, c'est-à-dire à proportion du travail rapide et considérable qu'ils font, et si les choses devaient rester dans l'état où elles sont en ce moment, il serait de toute justice que les ouvriers en bas des métiers ordinaires soient tout à fait affranchis du droit de patente » (28).

Si l'interdiction des machines n'est plus envisageable, on doit au moins permettre au travail manuel de rester compétitif en taxant celui des mécaniques. En 1849, un petit fabricant de bas demande la création « d'un impôt qui serait appliqué aux machines de nouvelle invention, et qui aurait pour effet, en surtaxant le prix de revient de leur produit, d'empêcher que l'ancien mode de fabrication ne fût anéanti » (29). Charles Kolb-Bernard, le rapporteur de la pétition, lui-même négociant dans le Nord, rejette cette demande, car ce serait un « obstacle à toute amélioration nouvelle [...] ce serait un interdit frappé sur le génie humain ». Il admet cependant la nécessité de réformer les excès de l'industrie ; pour cela, il suggère l'adoption d'une nouvelle loi limitant le travail des enfants et une autre « prohibant d'une manière sérieuse le travail des dimanches et fêtes » (30). Conscients de l'imposition du nouveau langage économique, les travailleurs adaptent progressivement leur demande. A la place de la suppression des mécaniques, ils exigent de plus en plus leur taxation, ou la limitation de leur utilisation à certains types de produits, dans des conditions définies et réglementées. D'autres pétitionnaires, conscients de l'impossibilité de supprimer le machinisme, se contentent

(28) AN, F<sup>12</sup> 4898, Rapport du commissaire du gouvernement Barrillon sur les pétitions de Cempuis et Grandvilliers (63 et 110 signatures), Beauvais, 24 mars 1848.

(29) *Moniteur universel*, 25 novembre 1849.

(30) Charles Louis Kolb-Bernard (1798-1888) était le puissant secrétaire du comité lillois de l'Association pour la défense du travail national. D'origine luthérienne, mais lui-même très catholique, il était propriétaire de raffineries de sucre de betteraves, président de la Chambre de commerce et conseiller municipal de Lille, voir PIERRARD Pierre, *Un grand bourgeois de Lille : Charles Kolb-Bernard (1798-1888)*, Revue du Nord, n° 190, 1966, p. 381-415.

(25) SCHMIT Jean-Philippe, *Le catéchisme de l'ouvrier*, Paris, Panckoucke, 1848, p. 26.

(26) *Le droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale*, 2 vol., Paris, Michel Lévy Frères, 1849, T. 1, p. 103.

(27) AN, F<sup>12</sup> 4898, Rapport du préfet des Vosges, Epinal, 23 mars 1849.

de demander des mesures transitoires pour faire face aux périodes de crise. Les imprimeurs parisiens exigent ainsi « que le gouvernement confiât aux presses à bras une partie des travaux » pour affronter la crise (31). La passementière Eugénie Avenard préconise dans son adresse au Gouvernement provisoire la mise au musée des machines, facteur de chômage (32). Des ouvriers de Châlons demandent en janvier 1849 « que ceux qui ont des mécaniques aient à les suspendre pendant le reste de la mauvaise saison » (33). Une pétition de Fleury-sur-Andelle, signée par 300 ouvriers, suggère de « créer dans chaque localité industrielle une commission composée mi-partie de théoriciens et mi-partie d'hommes pratiques pour régler ce qui a rapport à l'introduction des machines » (34).

D'autres pétitionnaires proposent de dépasser l'Etat Nation en introduisant une régulation du machinisme à l'échelle européenne. Les « ouvriers d'Alsace » demandent ainsi au Gouvernement provisoire de « limiter l'emploi des machines, de manière à ce que tous les bras soient occupés ». Mais, ajoutent-ils aussitôt : « Cette mesure, pour ne point devenir désastreuse, devrait être prise de concert avec les autres gouvernements populaires européens » (35). Quelques semaines auparavant, un ouvrier horloger de Paris demandait « qu'une loi européenne ait lieu relativement, non pour le bris des machines... mais pour la défense de s'en servir en quoi que ce soit pour le commerce » (36). Au cours du mois de mai suivant, c'est au tour d'un auteur lillois (nommé Rousset) de proposer la « formation d'un grand congrès européen industriel, chargé de régler l'emploi des machines chez tous les peuples » (37).

Ce type de demande reflète l'esprit singulier du Printemps des Peuples de 1848, qui a vu la Révolution s'étendre à tout le continent. Durant le printemps et l'été, ces projets ne sont pas complètement isolés ou farfelus, les mouvements révolutionnaires devaient balayer les antagonismes entre les peuples, et accélérer l'établissement d'une Union européenne. En France, dans un discours prononcé à l'Assemblée en septembre 1848, Francisque Bouvet indique la nécessité d'établir une « organisation centrale fédérale ». Emile de Girardin suggère dans *La Presse* que la France prenne l'initiative

(31) *Le Moniteur Universel*, 25 mars 1848, n° 85, p. 684.

(32) Cité dans BOUYSSY Maïté et FAURE Christine, *En 1848 à Paris*, in FAURE Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, p. 346.

(33) AD Marne, 195 M 1, pétition anonyme au préfet de la Marne, Châlons le 31 janvier 1849.

(34) *Procès-verbaux du comité du travail de l'Assemblée constituante*, op. cit., Pétition n° 539, arr. 30 juin.

(35) *Les ouvriers imprimeurs sur étoffe et les ouvriers fileurs de l'Alsace, au Gouvernement provisoire de la République française*, Mulhouse, Risler, 1848, In 4°, 4 p.

(36) AN, F<sup>12</sup> 4898 : pétition de l'horloger Lefebvre, Paris, le 22 mars 1848.

d'une politique nouvelle : « Pourquoi n'y aurait-il pas des Etats-Unis d'Europe, comme il y a des Etats-Unis d'Amérique ? ». Il imagine la mise en place d'une confédération européenne, qui aurait essentiellement un rôle économique : établissement de l'unité du système monétaire, mise sur pied d'une législation sociale internationale pour éviter de désavantager un pays qui choisirait d'adopter une législation sociale avancée (38). Cet appel à l'Europe montre une adaptation à l'argument de la concurrence internationale, que les économistes opposaient à toute tentative visant à réguler le changement technique ou à le limiter.

## CONCLUSION

La Révolution de 1848 éclate, en France, dans un contexte de crise sociale et d'industrialisation hésitante ; le pays reste majoritairement rural, l'artisanat et les petites structures productives demeurent la norme. Dans ce contexte, le machinisme continue d'être identifié à la grande industrie britannique et à son paupérisme : il suscite toujours de nombreuses inquiétudes (39). Les pétitions adressées aux autorités en 1848 livrent quelques clés de compréhension de l'outillage mental des acteurs. Face à l'impossibilité croissante de dire le refus des machines, les travailleurs et leurs porte-parole imaginent des stratégies alternatives pour en atténuer et réguler les effets. Au-delà de la rationalité froide des agents économiques, ces textes donnent à voir l'incessant bricolage discursif opéré par les acteurs pour s'adapter au contexte et rendre audibles leurs demandes. L'événement révolutionnaire introduit une brèche dans l'ordre antérieur ; il rend possible la formulation de projets qui restaient dissimulés. Il donne aux acteurs un nouveau répertoire de catégories pour interpréter l'ordre économique. L'outillage mental apparaît alors comme la rencontre entre la culture, les habitus et les expériences sociales des travailleurs et l'horizon des possibles qui se dessine dans le champ politique.

(37) *Procès-verbaux du comité du travail de l'Assemblée constituante*, op. cit., n° 219.

(38) RENOUVIN Pierre, *L'idée d'Etats-Unis d'Europe pendant la crise de 1848*, dans Actes du congrès historique du Centenaire de la Révolution de 1848, Paris, PUF, 1949, p. 31-47.

(39) CALHOUN Craig, *Industrialization and Social Radicalism : British and French Workers' Movements and the Mid-Nineteenth-Century Crises*, Theory and Society, Vol. 12, n° 4, Jul., 1983, pp. 485-504.